

La protection sociale soucieuse des questions de genre durant la COVID-19 : Fiche technique

unicef 
pour chaque enfant

Politique sociale,
Division des programmes

L'expansion de la couverture de la protection sociale est un élément déterminant de la riposte aux répercussions socioéconomiques de la COVID-19. Elle est cruciale à court terme, alors que les mesures immédiates restreignent la prestation des services essentiels et que les effets de l'éloignement physique et de l'isolement se font sentir. Elle est également importante à long terme, du fait que le choc économique mondial menace bon nombre des gains que nous avons enregistrés dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Afin d'assurer la meilleure intervention possible pour les enfants, les femmes et les personnes les plus marginalisées, **il est fondamental de mener une action axée sur une protection sociale soucieuse des questions de genre**. Cela se situe au cœur même de l'approche de l'UNICEF à l'égard de la protection sociale, dictée par des principes, fondée sur les droits et inclusive.

La présente fiche technique vise à fournir une liste de contrôle simple aux décideurs, aux partenaires et au personnel de l'UNICEF en vue de la conception et de la mise en œuvre d'interventions de protection sociale liées à la COVID-19¹. Elle se situe dans le prolongement de la [Déclaration commune du Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale](#) (SPIAC-B) concernant le rôle de la protection sociale dans la riposte à la pandémie et, en particulier, la nécessité d'une action urgente qui accorde la priorité aux plus vulnérables.

Sept défis et risques liés à la question du genre durant la COVID-19

1. Ce sont les plus pauvres qui souffriront le plus du choc économique. Les femmes et les enfants sont touchés de manière disproportionnée par la pauvreté. Les filles et les femmes en âge de procréer sont [plus susceptibles de vivre dans des ménages pauvres](#) que les garçons et les hommes. [Les femmes sont également surreprésentées dans les emplois du secteur informel](#), lesquels sont particulièrement vulnérables pendant les périodes de bouleversements économiques et sont souvent mal couverts par les régimes de protection sociale. [Les femmes et les filles sont susceptibles d'être le plus durement touchées par des répercussions économiques multiples](#).
2. Les politiques relatives à l'éloignement physique et à l'isolement ont des incidences non seulement sur l'économie, mais aussi sur la répartition et l'intensité de [la prestation de soins non rémunérée qui est déjà assurée de manière disproportionnée par les femmes et les filles](#), avec des répercussions probables sur la

santé et sur un travail rémunéré potentiel ou antérieur. Les congés parentaux payés, les allocations pour enfants et les bons pour garde d'enfants sont autant de mécanismes qui peuvent contribuer à remédier à la crise croissante de la prestation de soins non rémunérée.

3. Les crises peuvent aggraver les vulnérabilités et les facteurs de risque existants et provoquer une hausse de la [violence liée au genre \(VLG\)](#), de la maltraitance et de la négligence, ainsi qu'amplifier le manque d'accès aux soins professionnels et aux services de soutien pour les survivants. Certaines des mesures requises pour endiguer la COVID-19 (politiques de confinement/d'isolement) exacerbent également les risques de VLG. C'est une tendance qui a été observée depuis le début de la pandémie, notamment en [Chine](#), au [Royaume-Uni](#) et en [Malaisie](#). Les programmes de protection sociale peuvent [réduire et remédier à la violence liée au genre](#).
4. Des éléments de preuve tendent à démontrer que le mariage des enfants augmente durant les crises (par exemple, [multiplication par trois dans les camps de réfugiés syriens en Jordanie entre 2011 et 2014](#)), avec des conséquences négatives disproportionnées pour les filles. Bien que les inégalités de genre soient une cause fondamentale du mariage des enfants, l'accentuation des difficultés économiques et les craintes des familles concernant les risques de violence à l'égard des filles peuvent également constituer des facteurs en temps de crise.
5. Les données initiales en provenance de certaines régions tendent à indiquer que les [hommes sont plus susceptibles de mourir de la COVID-19 que les femmes](#). Il importe de comprendre les causes de cette mortalité plus élevée chez les hommes, de même que ses conséquences pour les femmes et les familles. En plus de la perte tragique d'un membre de la famille, les personnes qui lui survivent peuvent être confrontées à des difficultés économiques accrues et perdre l'accès à une couverture de protection sociale liée à un travail rémunéré dans le secteur formel, plus susceptible d'être effectué par des hommes. Il est essentiel de disposer de données ventilées selon le sexe et l'âge afin d'éclaircir cette question ainsi que d'autres questions clés.
6. Chaque personne présente [des besoins sexospécifiques tout au long du cycle de vie](#) dont il faut tenir compte en temps de crise, en particulier les personnes handicapées, qui sont souvent exclues des services essentiels. Ces besoins demeurent présents, peu importe que les gens soient ou non directement touchés par la COVID-19. L'éloignement physique et la quarantaine [aggravent les obstacles aux services essentiels auxquels se heurtent les groupes](#)

¹ Les interventions de protection sociale comprennent : les transferts sociaux (sous forme de transferts en espèces ou d'assistance en nature, par exemple la distribution de bons pour garde d'enfants ou de nourriture) ; l'assurance sociale (notamment

l'assurance maladie et les pensions) ; le renforcement du personnel des services sociaux ; les interventions concernant le marché du travail (telles que les programmes publics d'emploi ou les politiques relatives aux congés parentaux).

[déjà exclus, dont les filles et les femmes handicapées](#). L'adaptation des interventions de protection sociale et l'extension de leur portée peuvent contribuer à atténuer ces risques et à répondre aux besoins, si elles sont bien conçues et mises en œuvre.

7. La COVID-19 aura vraisemblablement des répercussions sexospécifiques à long terme dans l'ensemble des domaines d'action prioritaires concernant les enfants. Par exemple, les données probantes collectées lors de pandémies antérieures indiquent qu'outre la hausse de la VLG, [les grossesses chez les adolescentes et la prévalence du travail des enfants peuvent s'accroître, ce que les enfants ont rapporté comme étant lié à la fermeture des écoles](#). Les programmes de protection sociale peuvent appuyer les efforts déployés pour atténuer les répercussions des fermetures d'écoles et des difficultés économiques chez les enfants en général et, en particulier, chez les filles.

Dix recommandations à prendre en compte

1. **Accorder la priorité au genre, au même titre qu'au handicap, à l'âge et aux autres facteurs de marginalisation, dans le cadre des évaluations des besoins et des décisions relatives au ciblage.** Veiller à ce qu'une analyse soit rapidement entreprise pour guider les décisions concernant l'élargissement des interventions de protection sociale, par exemple les choix relatifs au ciblage, et plaider auprès des partenaires en faveur de l'expansion de la couverture des enfants et des femmes vulnérables, notamment ceux qui travaillent dans le secteur informel. Par exemple, divers programmes adaptés en fonction de la COVID-19 ciblent les travailleuses du secteur informel, les femmes enceintes, les femmes qui reçoivent des prestations de maternité ou celles qui souhaitent répondre aux besoins de soins des enfants. Au nombre de ces programmes figurent la hausse des prestations de maternité pour les bénéficiaires de l'allocation universelle pour enfants en Argentine, l'augmentation des allocations de soutien pour enfants en Afrique du Sud, la prestation d'un revenu d'urgence aux travailleurs du secteur informel au Brésil et les bons pour garde d'enfants en Italie².
2. **Concevoir de nouveaux programmes de transferts en espèces ou étendre la portée des programmes existants (horizontalement et verticalement)³, et prendre d'urgence en considération des caractéristiques spécifiques de conception et de mise en œuvre qui peuvent être adaptées de manière inclusive** en fonction de données probantes, par exemple :
 - Supprimer les conditions qui peuvent ajouter des fardeaux et créer des risques inutiles pour les femmes et les enfants ainsi que pour les membres du personnel qui surveillent la conformité ;
 - Envisager la ventilation des données en fonction du genre pour les taux d'alphabétisation, l'accès aux technologies mobiles, la prise de décisions économiques, les restrictions à la mobilité, etc., lors de la modification des mécanismes de prestation ;
 - Assurer la mise en place de mécanismes de prestation particuliers pour les femmes enceintes qui doivent s'auto-isoler ;
 - Simplifier les processus de modification des représentants désignés pour la réception des transferts lorsque la situation des ménages change (par exemple, afin qu'une femme soit en mesure de désigner un autre représentant en remplacement du conjoint si celui-ci use de violence) ;

² Voir ici un [rapport évolutif sur les interventions de protection sociale par pays](#), rédigé conjointement par la Banque mondiale, l'UNICEF et l'OIT (en anglais).

³ À savoir, pour inclure davantage de bénéficiaires (horizontalement) et accroître le montant des transferts (verticalement). Pour de plus amples informations, voir le document de l'UNICEF intitulé [Orientation des programmes : Renforcer les systèmes de protection sociale réactifs aux chocs](#).

- Supprimer les exigences administratives concernant l'inscription et la réception des transferts (en tenant particulièrement compte des réfugiés, des personnes déplacées, des migrants et des enfants et adultes marginalisés sans papiers) ;
- Trouver des mécanismes qui permettront de soutenir les enfants vivant en protection de remplacement/dans un ménage dirigé par un enfant, notamment les adolescentes qui sont exposées à des risques spécifiques ;
- Remédier aux risques et aux vulnérabilités particuliers qui touchent les adolescentes présentant des risques accrus d'exclusion et de manque d'accès à l'information et aux services ;
- Recueillir/relever des données ventilées selon le sexe, l'âge et le handicap, notamment sur les risques liés aux questions de genre, les besoins et les obstacles à l'accès aux services, et s'en servir pour éclairer ces décisions relatives aux politiques et aux programmes.

3. **À l'étape de la conception de l'assistance en nature – de la nourriture au savon, aux couches, aux trousseaux d'hygiène menstruelle et aux besoins en matière de santé sexuelle et procréative – s'assurer de prendre en considération les besoins différents en fonction du genre et de l'âge** aux divers stades de la vie. Dans certains cas, il sera peut-être nécessaire de cibler expressément les filles, les garçons, les femmes, les personnes âgées et les personnes handicapées. À titre d'exemple, à Kerala, en Inde, des « rations à emporter à domicile » ont été mises à la disposition des femmes enceintes et allaitantes et des enfants âgés de 6 mois à 3 ans. Des trousseaux d'hygiène menstruelle ont été incluses dans l'aide en nature à Cox's Bazaar, au Bangladesh⁴. La fourniture de téléphones mobiles à faible coût aux femmes peut être une option susceptible de contribuer à une transition inclusive vers des mécanismes de prestation mobiles pour l'assistance en espèces et l'accès à l'information⁵.

4. **Veiller à ce que les programmes de protection sociale remédient aux risques de VLG et intègrent des approches de prévention et de lutte concernant la VLG, y compris dans les cadres de gestion des risques et de suivi et d'évaluation.** Par exemple, les données probantes contextuelles qui existent doivent être prises en compte, dans le cadre du travail avec les spécialistes de la VLG et les groupes locaux de femmes, pour déterminer si le fait que les femmes deviennent les principales bénéficiaires des transferts en espèces serait susceptible de favoriser l'égalité des genres ou d'avoir des répercussions néfastes et d'accroître la violence. Des éléments « cash-plus » intégrés devraient être envisagés, qu'il s'agisse d'informations claires sur les services d'aiguillage à l'intention des survivantes de la violence, ou de l'offre de modules d'éducation parentale sur support numérique pour prévenir la VLG et la violence à l'égard des enfants en parallèle de la distribution de l'aide en espèces et du suivi, ou de la [formation des travailleurs de première ligne des secteurs de la protection sociale et de la santé aux techniques d'intervention à la suite d'une divulgation](#).

5. **Envisager comment les programmes élargis de transferts en espèces peuvent avoir un effet transformateur sur les rapports entre les genres dans les cas où c'est possible, et les accompagner de solides messages en faveur de l'égalité des genres**, notamment fournir des informations concernant les droits des parents/personnes qui s'occupent des enfants, promouvoir des comportements positifs favorables à la santé et encourager le partage égal des responsabilités relatives aux soins des enfants entre les personnes de genres différents. Envisager comment il

⁴ ONU Femmes, [The First 100 Days of the COVID-19 Outbreak in Asia & the Pacific: A Gender Lens](#).

⁵ En Afrique, en moyenne, [71 % des hommes ont un téléphone mobile, contre 58 % des femmes](#).

serait possible d'adapter le travail lié au mentorat, à l'éducation parentale et aux normes sociales, y compris en ayant recours aux SMS ou aux émissions radiophoniques. Veiller à ce que les questions de genre soient intégrées à tous les éléments « cash-plus⁶ » adaptés, notamment la nutrition, l'éducation, le développement de la petite enfance et la protection de l'enfance.

6. **Dans les cas où il n'y a pas de soins de santé universels et où un grand nombre d'individus est exclu des modèles d'assurance sociale, envisager de plaider en faveur de l'inscription automatique, de l'abandon des tickets modérateurs et de la réponse aux besoins des femmes et des enfants** de concert avec les besoins d'urgence liés à la COVID-19, y compris pour les travailleuses du secteur informel, les femmes enceintes, les parents seuls (mères et pères), et les veuves et veufs qui continueront d'avoir besoin de soins de santé essentiels.
7. **Consulter les organisations locales de défense des droits des femmes et les organisations de jeunes et de personnes handicapées, collaborer avec elles et leur offrir un appui direct** afin de poursuivre un travail essentiel de remise en question des normes discriminatoires, et de fourniture d'informations et de services là où il restera inévitablement des lacunes dans les interventions gouvernementales ; notamment, veiller à ce que l'information sur la modification des prestations de protection sociale soit transmise aux personnes qui en ont le plus besoin, et offrir des dispositifs de réclamation et de réparation. Dans bien des situations, pour les plus pauvres et les plus marginalisés, les ONG locales et les comités communautaires peuvent être les premiers intervenants et prestataires d'information – et les plus efficaces – concernant les programmes de protection sociale. S'assurer que le travail que ces groupes entreprennent à l'appui des efforts de protection sociale ne les expose pas à des risques inutiles.
8. **Promouvoir et appuyer l'adoption par les gouvernements et les entreprises de [mesures soucieuses des questions de genre et favorables à la famille](#)**, dont, dans la mesure du possible, les congés parentaux payés, les politiques d'aménagement des modalités de travail et l'institution ou l'augmentation des prestations pour enfants/allocations familiales. Plaider en faveur de la protection des services essentiels de garde d'enfants pour les travailleurs clés, du maintien en activité des foyers pour femmes et enfants victimes de violence familiale et de l'augmentation de leur capacité, en tant que partie intégrante de services essentiels dont la demande s'accroît malheureusement.
9. **Veiller à ce que des mécanismes efficaces et inclusifs de gestion des réclamations (et, de façon plus générale, de retour d'information des bénéficiaires) soient intégrés dans les programmes de protection sociale**, et à ce qu'ils soient conçus pour être accessibles et inclusifs à l'intention des filles, des femmes, des personnes handicapées, des enfants et des personnes âgées, de telle sorte que notre appui soit adapté aux besoins des plus marginalisés – et puisse être ajusté là où il présente des lacunes.
10. **Les outils de protection sociale sont multisectoriels quant à l'assistance qu'ils peuvent fournir et la pandémie de COVID-19 aura, à long terme, des répercussions socioéconomiques différentes selon le genre. Planifier à long terme** et inclure explicitement des résultats soucieux des questions de genre dans vos plans de protection sociale. Il peut s'agir des éléments « cash-plus » d'acquisition de compétences de la vie courante et de mentorat axés sur les droits en matière de santé sexuelle et

procréative, sur l'autonomisation économique des adolescents et des femmes en tant qu'élément essentiel de la reprise économique pour les ménages, comme de l'étiquetage et la diffusion de messages en faveur de l'accès des filles à l'éducation lors du retour des enfants à l'école. Planifier en vue d'une reprise économique soucieuse des questions de genre qui « reconstruira en mieux », en étendant la couverture de la protection sociale aux secteurs principalement occupés par les femmes et par les plus pauvres.

⁶Le terme « cash-plus » désigne un programme traditionnel de transferts en espèces qui se double d'éléments intégrés destinés à cibler et à amplifier les résultats liés à une série de critères (en particulier, qui ne se limitent pas à la pauvreté monétaire).

Ressources additionnelles

- FAO, document d'orientation sur l'[intégration des questions de genre dans la conception des programmes de transferts en espèces et des programmes publics d'emploi](#) (en anglais)
- Directives relatives à l'[intégration de la violence liée au genre dans l'action humanitaire](#)
- Directives interorganisations concernant l'[atténuation des risques de VLG durant la pandémie de COVID-19](#) (en anglais)
- The Cash Learning Partnership, [recueil de ressources sur les questions de genre et les transferts en espèces](#)
- UNICEF, [Global Framework on Social Protection](#), en anglais ; on peut consulter le [résumé analytique en français](#)
- UNICEF, [Orientation des programmes : Renforcer les systèmes de protection sociale réactifs aux chocs](#)
- UNICEF, [Fiche technique sur la COVID-19 et les pratiques néfastes](#)
- Banque mondiale, document d'orientation : [Gender Dimensions of the COVID-19 Pandemic](#)



© UNICEF/NYHQ2014-3272/Noorani